



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ABONNEMENT SUR LES MARCHÉS DE CINQ-MARS-LA-PILE

- **Si personne physique** : (* : barrer les mentions inutiles)

Nom :

Prénom : Date de naissance :

Domicile :

(Rue) (N°) (Boîte)

(Code Postal) (Localité)

Téléphone : Portable :

E-mail :

- **Si personne morale** : (* : barrer les mentions inutiles)

Dénomination de la **société** :

Forme juridique :

Siège social : (Rue) (N°) (Boîte)

(Code postal) (Localité)

Nom du **déclarant** :

Prénom : Date de naissance

Domicile :

(Rue) (N°) (Boîte)

(Code Postal) (Localité)

Téléphone : Portable :

E-mail :

Numéro de l'Entreprise :

Articles offerts à la vente :

Activité de démonstration : * oui / * non (* : barrer la mention inutile))

Nombre de mètres souhaités :

Type d'étal : * échoppes * camion magasin * autre (à préciser)



Sauf si ces documents sont déjà en notre possession, vous êtes tenu de joindre au présent formulaire, dûment complété, les documents suivants :

1) Pour les professionnels ayant un domicile fixe ou une résidence fixe

- Carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires (validé tous les deux ans par les services Préfectoraux) ou, pour les nouveaux déclarants exerçant une activité ambulante, de l'attestation provisoire (valable 1 mois) remise préalablement à la délivrance de la carte.
- Le conjoint collaborateur qui exerce de manière autonome doit, également être titulaire de la carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires. La mention « conjoint » est portée sur le document et sur l'extrait KBIS.

Sont dispensés de la carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires les professionnels sédentaires exerçant sur le ou les marchés de la commune où ils ont leur habitation ou leur principal établissement.

2) Pour les exploitants agricoles, les pêcheurs professionnels doivent justifier de leur qualité de producteurs ou de pêcheurs par tous documents attestant de cette qualité et faisant foi.

- Attestation des services fiscaux justifiant qu'ils sont producteurs agricoles exploitants.
- Inscription au rôle d'équipage délivrée par l'Administration des Affaires maritimes.

3) Dans tous les cas

- Assurance qui couvre, au titre de l'exercice de sa profession et de l'occupation de l'emplacement, la responsabilité professionnelle pour les dommages corporels et matériels causé à quiconque par lui-même, ses suppléants ou ses installations.

4) En option

- Une photo de votre étal pour mise en ligne sur le site Internet de la Mairie.

Je sollicite un emplacement en qualité d'abonné : (cocher la ou les cases qui vous concerne(nt))

- le dernier vendredi de chaque mois de 15 h 30 à 19 h 30

Forfait annuel de 0 à 5 MI : 13 € - supplément forfait annuel au-delà de 5 MI : 6.50 €



Je sollicite un branchement de : (cocher la ou les cases qui vous concerne(nt))

- pour 5 Ampères : 5€ abonnement annuel
- pour 10 Ampères : 12.50 € abonnement annuel
- + de 10 Ampères : 25 € abonnement annuel

4.1) Redevance d'occupation du domaine public pour les marchés – Occasionnel

- le dernier vendredi de chaque mois de 15 h30 à 19h30

Je sollicite un branchement de : (cocher la case qui vous convient)

- Occasionnels : 0,15 € le mètre linéaire/ jour
- Branchement 5 ampères : 0,20 € / jour
- Branchement 10 ampères : 0,55 € / jour
- Branchement 16 ampères : 1,75 € / jour

Délibération n° 5 du 17/09/2021

**TOUTE MODIFICATION DES INFORMATIONS TRANSMISES DOIT ÊTRE IMMEDIATEMENT SIGNALÉE
AU SERVICE DES FOIRES ET MARCHÉS**

- Je certifie avoir pris connaissance des dispositions mentionnées ci-dessus, ainsi que du règlement portant règlement général des marchés de détails de la Commune de Cinq-Mars-la-Pile et je m'engage à m'y conformer.
- J'accepte que la photo de mon étal et de ma personne physique figure le cas échéant sur le site Internet de la Mairie ou sur notre site Facebook.

Fait à le

Nom, Prénom

Signature

Demande reçue le

Signature